

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-01- AIDE SOCIALE (8-2) – OBJECTIFS ET MODALITES DE MISE EN PLACE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A L’ECHELLE INTERCOMMUNALE

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Aïde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patrice KNAPEK
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	62 Votants

Jusqu'en décembre 2021, la Communauté de Communes Terres Toulaises a été signataire d'un document de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF) à travers le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Aujourd'hui, la CAF propose un nouveau conventionnement " la Convention Territoriale Globale" (CTG) pour une durée de 5 ans soit du 01/01/ 2022-31/12/2026.

Qu'est-ce que la CTG :

La CTG est une convention politique mobilisée à l'échelon du périmètre de la Communauté de Communes sur les politiques Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la Vie sociale, Accès aux Droits/Autonomie Insertion, Logement.

Périmètre de mise en œuvre :

Pour le Territoire Terres Toulaises, il est prévu que la CTG soit signée à l'échelle communautaire pour les thématiques suivantes : Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité.

Modalités de mise en œuvre :

La démarche CTG permet de travailler sur un projet social de territoire, pensé dans son environnement et adapté aux besoins de ses habitants, en tenant compte de ce qui existe déjà et en identifiant les évolutions nécessaires pour y répondre.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé et fixe le cadre d'un plan d'action adapté, ceci en mobilisant les élus du territoire, les coopérations des différents services municipaux et acteurs de terrain.

Les objectifs de cette nouvelle contractualisation :

- ✚ Définir les grands enjeux politiques autour des 3 thématiques ci-dessus
- ✚ Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire
- ✚ Simplifier les partenariats et avoir une vision globale
- ✚ Favoriser la transversalité autour d'un projet de territoire
- ✚ Aider à la prise de décision et assurer l'efficacité de la dépense

Contenu :

La Convention Territoriale Globale a été construite à partir d'un diagnostic de territoire sur les thématiques retenues. Elle a ensuite donné lieu à la définition de « feuilles de route » qui fixent des objectifs généraux et opérationnels, des échéances de réalisation et enfin des indicateurs d'évaluation pour chaque politique.

Selon l'offre de service existante ou en devenir propre à chaque commune, mais aussi en réflexion plus collective, elle offre la possibilité de percevoir des « bonus territoire CTG » de la part des services de la CAF.

En lien avec les services de la CAF, La communauté de communes pourra accompagner les communes dans leur réflexion autour du développement de leur offre de services pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Principe de financement :

La mise en place des CTG appelle à un nouveau dispositif de financement national : les « bonus territoire CTG ». Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné :

- Un maintien des financements au fonctionnement des équipements existants précédemment versés dans le cadre des CEJ par le calcul d'un montant moyen par place/par acte. Il en simplifie donc les modalités de calcul.
- Des financements incitatifs pour les offres nouvelles Petite Enfance (Bonus).

L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus par les collectivités signataires en sera bénéficiaire.

Comme auparavant, l'engagement des CAF est pluriannuel, ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la Convention Territoriale Globale**
- **Autorise Mr le président ou son représentant à signer la CTG, ainsi que les avenants ou tout autre document y afférent, le cas échéant.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX